

Vous me demandez pourquoi je n'ai pas pris part à la discussion antérieure. C'est qu'elle portait sur la question de savoir s'il y avait lieu ou non de demander à s'expliquer sur un fait personnel, et les avis de certains députés étaient fort partagés à ce sujet. C'est pourquoi je n'y ai pas pris part. Je savais que vous décideriez que de prime abord la question de privilège se posait. C'était évident pour tous les députés à la Chambre. Quant à la motion, c'est une autre affaire. Dans ce cas, je crois pouvoir m'expliquer sur un fait personnel. La question est peut-être fort semblable à celle de l'honorable député de Calgary-Nord, mais elle est d'importance égale pour moi et pour chaque membre du Conseil privé. Je m'étonne que les ministériels qui en font partie portent tellement peu d'intérêt à une question de ce genre qu'ils ne rejettent pas les élaboussures que le ministre de la Justice a lancées à des membres du Conseil privé dans ses déclarations.

**L'hon. M. Starr:** A moins qu'ils ne prennent tous part à toute cette situation.

**L'hon. M. Churchill:** Je m'étonne que le premier ministre de notre pays veuille retirer cette question de la Chambre en la déférant à un comité quelconque. La Chambre ne la débattrait peut-être plus. Réglons-la donc une fois pour toutes. Que le ministre de la Justice donne les noms et les faits.

**M. Nielsen:** Qu'il donne des preuves ou qu'il cesse de tourner autour de la question. (*Exclamations*)

**L'hon. M. Churchill:** Qu'il expose les faits ou qu'il cesse de tourner autour du pot. (*Applaudissements*) Le ministre de la Justice a, selon son habitude, attaqué le chef de l'opposition officielle alors qu'il n'est pas en Chambre. Il a fait la même chose il y a plusieurs années. C'est sa façon ordinaire d'agir. Le ministre a élaboussé des membres du Conseil privé à l'extérieur et à l'intérieur de la Chambre, et il leur appartient de régler cette affaire immédiatement. Comme on l'a dit plus tôt, le ministre doit étayer ses déclarations immédiatement ou les retirer.

**M. Nielsen:** Ou il devrait donner sa démission.

**L'hon. M. Churchill:** Si cette question est soumise à un comité, on en parlera des semaines et des mois, et des calomnies, des insinuations malveillantes et du McCarthyisme fuseront d'un bout à l'autre du pays. (*Exclamations*) Et écoutez bien, monsieur, cela sera utilisé à des fins politiques par beaucoup de personnes qui veulent détruire... (*Exclamations*) Les libéraux rient de cela.

**M. Nielsen:** C'est typique.

**L'hon. M. Churchill:** C'est typique de leur part, et typique de leur sentiment envers le Parlement.

**L'hon. M. Ricard:** C'est ainsi qu'ils se comportent.

**L'hon. M. Churchill:** Ils aimeraient enterrer cette question sérieuse, l'envoyant à un comité, comme ils l'ont proposé sans grand intérêt. Le premier ministre connaît très bien la gravité de la question.

**Une voix:** Il n'a pas l'autorité du chef.

**L'hon. M. Churchill:** Je suis souvent en désaccord avec le premier ministre, mais il a servi longtemps le pays. Il est le chef de son parti et le chef du gouvernement.

**L'hon. M. Starr:** Il est membre du Conseil privé.

**L'hon. M. Churchill:** Le premier ministre a été assermenté membre du Conseil privé en Angleterre et il porte le titre de très honorable. Il sait qu'un affront à un membre du Conseil privé doit être relevé par les principaux membres du Conseil privé. Dans cette Chambre, nous n'avons que deux membres très honorables du Conseil privé, le premier ministre et le chef de l'opposition. Ils ont été assermentés devant la reine et ils ont le titre de très honorables. Ils sont nos guides. Lorsque les conseillers de Sa Majesté la reine sont l'objet d'un affront, le premier ministre devrait être la première personne à protester. (*Applaudissements*)

● (4.00 p.m.)

Comme l'a dit l'honorable député de Calgary-Nord, ce n'est pas aux membres du Conseil privé assis du côté de l'opposition de se lever et de dire: «Je n'étais pas impliqué».